



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2016

Etaient présents :

M. Daniel BOUCHET, Mmes et MM Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES, Fabienne BERTHOUD, Pascal TISSOT, Michèle TRAON, Louis JACQUEMOUD, Catherine CHALLANDE, Didier GERMAIN, Séverine CHAFFARD, Séverine VALLET, Dorine PEREZ-RAPHOZ, Nathalie VESIN, Frank GIBONI, Sylvie MERMILLOD, Cédric DECHOSAL, Alain LARRAS.

Ont donné procuration : Yann BEDONI , Françoise LEVESQUE, Louis-Jean REVILLARD, Nicole RAVIER, Cédric FERRATON, Emilie MIGUET, Romain BOUCHET, Aurélien HUMBERT, Christian BUNZ.

Etait absente : Marie-Louise JACQUET

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2016.

Monsieur Louis JACQUEMOUD a été désigné Secrétaire de séance.



✓ **Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h**



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'ensemble des délibérations par vote à main levée.

Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité.**



✓ **Approbation du Procès-Verbal du 3 mars 2016**

Le procès-verbal du 3 mars 2016 est approuvé **à l'unanimité.**

FINANCES

✓ **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET GENERAL ET DU SPANC 2015**

Les comptes administratifs font apparaître les résultats ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<i>Compte Administratif Principal</i>						
Résultats reportés		2 466 898.88	1 262 710.91		1 262 710.91	2 466 898.88
Opérations de l'exercice	2 899 100.98	3 593 657.27	3 091 683.22	3 598 683.43	5 990 784.20	7 192 340.70
Totaux	2 899 100.98	6 060 556.15	4 354 394.13	3 598 683.43	7 253 495.11	9 659 239.58
Résultats de clôture		3 161 455.17	755 710.70		755 710.70	3 161 455.17
Restes à réaliser			1 113 293.84	960 471.98	1 113 293.84	960 471.98
Totaux cumulés		3 161 455.17	1 869 004.54	960 471.98	1 869 004.54	4 121 927.15
Résultats définitifs		3 161 455.17	908 532.56			2 252 922.61
<i>Compte Annexe pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif</i>						
Résultats reportés		15 661.94				15 661.94
Opérations de l'exercice	12 572.39	12 372.60			12 572.39	12 372.60
Totaux	12 572.39	28 034.54			12 572.39	28 034.54
Résultats de clôture		15 462.15				15 462.15
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		15 462.15				15 462.15
Résultats définitifs		15 462.15				15 462.15

Les comptes Administratifs 2015 ont été approuvés :

Budget Général : UNANIMITE

SPANC : UNANIMITE

✓ **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET GENERAL ET DU SPANC 2015**

Les comptes de gestion du Budget Principal et du SPANC, établis par Madame la Trésorière de la Commune, étant le reflet exact des Comptes Administratifs, ont été approuvés **à l'unanimité**.

✓ **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2015**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- ↳ Approuve le bilan des opérations immobilières réalisées par la Commune de CRUSEILLES en 2015
- ↳ Précise que la présente délibération et le bilan des opérations immobilières de l'année 2015 seront annexés au Compte Administratif 2015.

✓ **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

– **ATTRIBUE** les subventions ci-après :

- | | |
|---|----------------|
| ➤ ADMR | 6 500 € |
| ➤ Prévention Routière
<i>Lutte contre l'insécurité routière sur le territoire</i> | 150 € |
| ➤ ADMR SSIAD
<i>Intervention et soins infirmiers auprès des personnes âgées et handicapées de la Commune de Cruseilles.</i> | 3 000 € |
| ➤ Allô Stop Alcool
<i>Prévention et soin de l'alcoolisme.</i> | 500 € |
| ➤ Comité des Fêtes -Cinéma
<i>Subvention pour le maintien de l'activité « Cinéma » de Cruseilles</i> | 1 000 € |
| ➤ Comité des Fêtes
<i>Subvention pour le développement d'activités sur la Commune</i> | 2 500 € |
| ➤ Mercredi Neige
<i>Aide pour l'organisation de sorties ski et surf au profit des enfants de Cruseilles et des environs.</i> | 500 € |
| ➤ UCPC
<i>Soutien à l'organisation et au développement d'animations à Cruseilles durant la période de Noël.</i> | 350 € |
| ➤ Association France ADOT
<i>Soutien au don d'organes et de tissus humains</i> | 100 € |
| ➤ Secours Catholique
<i>Soutien aux personnes vivant dans des conditions et/ou situations difficiles.</i> | 300 € |
| ➤ Secours en montagne du Pays Rochois
<i>Aide pour le renouvellement du matériel des secouristes bénévoles.</i> | 100 € |
| ➤ Association RAP
<i>Soutien au forum des Métiers et Formations à l'ensemble des élèves de 3^{ème} des collèges du grand bassin Annécien.</i> | 100 € |
| ➤ AEHA
<i>Soutien à l'Ecole à l'Hôpital qui intervient auprès des jeunes malades pendant leur convalescence.</i> | 150 € |
- **PRECISE** que les crédits nécessaires ont été votés à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux Associations et autres organismes de droit privé » du Budget 2016.

✓ **AMENAGEMENT DE VOIRIE DU SECTEUR ARTHAZ/BECCON – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ET DU FONDS DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

Le projet d'aménagement de voirie consiste à redéfinir géométriquement le carrefour et à reprendre les espaces partagés :

- Route des Dronières : création d'un plateau surélevé, bordure de chaussée et revêtements refaits
- Rue de l'Arthaz : recalibrage de la voirie, création d'un trottoir et d'un cheminement piétons

Maîtrise d'ouvrage de l'opération : Communauté de Communes du Pays de Cruseilles en groupement de commande avec la Commune de Cruseilles et le SYANE

Évaluation prévisionnelle de l'opération pour la Ville de Cruseilles : **1 118 828,79 € H.T.**

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	MONTANT (HT) €	RESSOURCES	MONTANT (HT) €	%
Marchés de travaux : -Lot n°1 – Génie civil -Lot n°2- Enrobés/Bordures	1 076 253,79 556 802,35 519 451,44	Produit des amendes de police	9 000,00	0,80
<i>Mission HBI – Maîtrise d'oeuvre</i>	36 400,00	Fonds Départemental des Territoires	550 000,00	49,16
<i>Etude géotechnique de conception</i>	6 175,00	Autofinancement	559 828,79	50,04
TOTAL DEPENSES	1 118 828,79 €	TOTAL RESSOURCES	1 118 828,79	100

Durée de l'opération : 9 mois

Le Conseil Municipal, **PAR 22 VOIX POUR (4 VOIX CONTRE)**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté,
- **SOLLICITE** pour l'aménagement du Secteur Arthaz-Beccon une participation financière au titre des amendes de police à hauteur de **9 000 €**,
- **SOLLICITE** pour l'aménagement du Secteur Arthaz-Beccon une participation financière au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires à hauteur de **550 000 €**,

✓ **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DU DISPOSITIF FORET D'AVENIR PAYS DE SAVOIE / SOUTIEN AUX PLANTATIONS FORESTIERES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le dispositif « Forêt d'Avenir Pays de Savoie ».

Il est proposé au Conseil Municipal de s'inscrire aux côtés du Conseil Départemental dans cette démarche d'adaptation au changement climatique, en engageant les travaux forestiers concernés.

A cet effet, la commune sollicite une aide du Département à hauteur de 4 128 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DONNE** son accord pour engager les travaux de dégagement, d'entretien et d'éclaircies des reboisements effectués donc le coût est estimé à 14 289 €
- **SOLLICITE** une participation auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du dispositif ci-dessus énoncé d'un montant de 4 128 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

✓ **APPARTEMENT DANS L'ANCIENNE ECOLE DE DEYRIER - CONVENTION DE LOCATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de location de l'appartement situé dans l'ancienne école de Deyrier arrive à échéance le 14 avril 2016.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DONNE** son accord pour reconduire la location de cet appartement pour la période du 15 avril 2016 au 16 avril 2017 inclus.
- **FIXE** à 450 € charges non comprises le loyer mensuel
à 160 € la provision mensuelle correspondant aux frais de chauffage
à 500 € le dépôt de garantie d'exécution des obligations du locataire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de location définissant les conditions d'occupation.

✓ **REMBOURSEMENT DE FRAIS – SERVICE ENFANCE/JEUNESSE**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTTE ET AUTORISE** le remboursement de la facture DECATHLON d'un montant de 88,19 € TTC à l'agent concerné,

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 658 du Budget Primitif 2016.

✓ **FIXATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Compte tenu de l'effectif des fonctionnaires employés, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** les ratios tels que proposés ci-dessous dans le cadre de l'avancement de grade :

Filière	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
Administrative	Attachés territoriaux	Attaché territorial	Attaché principal	100
	Adjoints administratifs	Adjoint principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint principal de 1 ^{ère} classe	100
		Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint principal de 2 ^{ème} classe	100
		Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100
Technique	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100
	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100
		Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100
		Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100
Animation	Adjoints d'animation	Adjoint principal d'animation de 2 ^{ème} classe	Adjoint principal d'animation de 1 ^{ère} classe	100
		Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Adjoint principal d'animation de 2 ^{ème} classe	100
		Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	100

✓ **CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DE LA REORGANISATION DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier l'organisation du service Enfance-Jeunesse de la Commune afin de le structurer et de l'adapter aux évolutions de la Commune.

Le Conseil Municipal, **3 ABSTENTIONS**, et à compter du 1^{er} avril 2016, **DECIDE**

- ⇒ **De créer** un poste d'Animateur Territorial à temps complet
- ⇒ **De créer** un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet
- ⇒ **PRECISE** que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2016.

✓ **ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES DE PRINTEMPS – RECRUTEMENT D’AGENTS NON TITULAIRES SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS DANS LE CADRE D’UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITÉ**

Le Conseil Municipal, **à l’unanimité** :

- **DECIDE DE CREER** sept emplois pour accroissement saisonnier d’activité à compter du 11 Avril 2016 pour une durée de deux semaines, afin d’assurer les fonctions d’animation et d’entretien des locaux :
 - ❖ 3 postes d’Adjoint d’Animation de 2^{ème} classe pour une durée totale d’environ 96 heures
 - ❖ 3 postes d’Adjoint d’Animation de 2^{ème} classe pour une durée totale d’environ 48 heures
 - ❖ 1 poste d’Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour une durée totale d’environ 63 heures
- **DECIDE** que la rémunération sera calculée par référence à l’indice brut 340, indice majoré 321
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les contrats correspondants.

✓ **SERVICE ENFANCE JEUNESSE - REGLEMENT INTERIEUR**

Le Conseil Municipal, **à l’unanimité**, **APPROUVE** le règlement intérieur du service Enfance/ Jeunesse, organisant l’accueil de la garderie périscolaire, des Temps d’Activités Périscolaires (TAP), des mercredis et des vacances scolaires.

✓ **DELOCALISATION DE LA SALLE CONSULAIRE ET SALLE DES MARIAGES PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal, **à l’unanimité**,

- **APPROUVE** le transfert de la salle consulaire et de la salle des mariages vers la salle du Conseil Communautaire du Pays de Cruseilles, située au siège de la CCPC, 268 Route du Suet, 74350 Cruseilles, à compter du 15 septembre 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d’occupation temporaire, relative aux modalités d’utilisation de ladite salle.

✓ **LES JARDINS FAMILIAUX – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’une convention a été signée avec Madame Bernadette LAFONTAINE, conformément à la délibération n°2015/33 en date du 2 avril 2015, concernant la mise à disposition gratuite d’une partie de sa parcelle, cadastrée section D n°1987 (environ 400 m²), destinée à l’exploitation de jardins familiaux.

Daniel BOUCHET tient à remercier Madame Bernadette LAFONTAINE au nom de tout le Conseil Municipal pour la mise à disposition gracieuse de ces terrains, dont le geste est suffisamment exceptionnel pour mériter de le souligner.

Considérant l’intérêt que représente la pérennisation de ce projet pour les habitants de la Commune qui n’ont pas d’espace pour jardiner, Le Conseil Municipal, **à l’unanimité**,

- **DECIDE** de renouveler la convention ci-dessus citée pour une année
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.